

Âge minimum, amendes, clignotants... Ce que contient le plan de régulation des trottinettes électriques

Par Julien Da Sois

Publié il y a 2 heures ,

Mis à jour il y a 2 heures

Le miniprout des Transports, Clément Beaune, a présenté ce mercredi une série de mesures destinées à mieux encadrer l'usage de ces engins sur la voie publique.

Dans certaines grandes villes, l'essor anarchique des trottinettes électriques a pu irriter piétons et autres automobilistes. Faisant lui aussi le constat que «*la régulation est parfois insuffisante*» et qu'«*à force d'incivilités et d'accidents, elles ont rendu le développement de ces nouvelles mobilités parfois chaotiques aux yeux de nos concitoyens*», Clément Beaune a présenté ce mercredi un plan national «*pour mieux réguler les trottinettes électriques*». Il est le fruit d'un «*travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes*» engagé depuis plusieurs mois, selon les mots du miniprout délégué en charge des Transports.

Âge minimum relevé, amendes multipliées par quatre, création d'un Observatoire de la «*micromobilité*»... *Le Figaro* revient en détail sur ce que contient le plan annoncé par Clément Beaune, à quelques jours du vote à Paris, prévu dimanche, sur le maintien ou l'interdiction des trottinettes en libre-service dans la capitale.

L'âge minimum relevé de 12 à 14 ans

Désormais, il faudra avoir au minimum 14 ans pour utiliser une trottinette électrique, contre 12 ans jusque-là. «*Le jeune âge des conducteurs et leur inexpérience sont des facteurs de risque majeurs*», pointe en effet le ministère des Transports.

Les amendes passent de 35 à 135 euros

Le gouvernement a également décidé de renforcer la répression contre les comportements dangereux à trottinette. Les amendes seront ainsi augmentées de 35 à 135 euros pour les circulations à deux sur un engin ou encore pour la circulation sur des voies interdites aux trottinettes électriques.

Les trottinettes bientôt équipées de clignotants

Pour améliorer la visibilité des trottinettes sur la voie publique, le déploiement de feux stop ou de clignotants sur ces engins sera généralisé, indique le ministère des Transports.

Création d'un «Observatoire national de la micromobilité»

Le plan du ministère des Transports prévoit également la création d'un Observatoire national de la micromobilité, qui *«aura pour but de produire des connaissances sur l'usage des trottinettes électriques en France, leur accidentologie et leur impact environnemental»*. Il associera notamment *«les représentants des acteurs de la micromobilité et les collectivités»*.

Une charte d'engagements signée par les opérateurs

Les opérateurs de trottinettes en libre-service se sont également engagés à respecter certaines règles, via la signature d'une charte. Notamment à améliorer leur politique de vérification obligatoire et renforcée de l'âge des utilisateurs, à brider automatiquement la vitesse des trottinettes dans les zones piétonnes ou d'autres espaces jugés *«sensibles»*, à interdire le stationnement des trottinettes en dehors d'emplacements dédiés, *«grâce à la localisation GPS de chaque véhicule»*, ou encore à ajouter un système de double-béquille pour *«assurer une meilleure stabilité lors du stationnement»*.

Côté environnemental, ils ont promis d'allonger la durée de vie des trottinettes et de déployer des véhicules conçus pour une durée de vie de plus de 5 ans, ou encore de recycler les véhicules et batteries dans les filières adaptées en France.

Pas de port du casque obligatoire

Le plan ne prévoit pas l'instauration du port du casque obligatoire. *«La réflexion reste ouverte : pour le moment, nous avons fait le choix de ne pas l'imposer mais il est fortement recommandé et nos campagnes de communication vont le répéter»*, a indiqué mercredi Clément Beaune dans un entretien à *20 Minutes*.

Dans la charte d'engagements signée par les opérateurs de trottinettes en libre-service, figure en outre l'engagement de déployer des *«fonctionnalités visant à encourager les comportements responsables : incitation au port du casque, lutte contre la conduite en état d'ivresse»*.

Des campagnes de communication sur les règles et les risques

Pour améliorer la prévention, le gouvernement va lancer des campagnes de communication, destinées à *«sensibiliser aux règles de conduite des trottinettes électriques, rappeler les interdictions et les risques encourus, notamment dans le milieu scolaire»*.

À lire aussi

Jean-Pierre Robin: «Les conseils de ChatGPT pour ramasser les 10.000 tonnes d'ordures à Paris» 🇫🇷

L'Allemagne frappée par une «méga grève» dans les transports

▶ [REGARDER LA VIDÉO](#)

Cette fuite des cerveaux de la «tech» qui inquiète le Kremlin 🇫🇷

